

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



© C. Manssens

GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE EN PLAINE : COMMENT LE DNF PEUT-IL FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ?

MARIE VANSCHepDAEL – AMANDINE DELALIEUX
MANUEL DE TILLESSE – CHRISTOPHE MANSSENS – LAYLA SAAD

L'asbl Faune & Biotopes œuvre depuis plusieurs années en faveur d'une reconstruction de la structure des paysages en plaine agricole au bénéfice de la biodiversité et de la faune sauvage. À travers quelques exemples concrets, elle expose ici ses actions en cours et les moyens qu'ont les gestionnaires de s'y associer.

Espace de détente et de loisirs pour certains, terrain de travail pour d'autres, les milieux agricoles et bocagers permettent la rencontre de multiples acteurs de nos campagnes. Ils sont constitués d'un ensemble de biotopes diversifiés : prairies, cultures, haies, bords de routes, arbres isolés et bosquets, forêts, etc., qui tous, participent au maintien de la biodiversité.

Différentes études montrent que la faune sauvage des plaines est en net déclin. Citons par exemple un article récent d'Aves

sur les tendances des populations d'oiseaux communs en Wallonie de 1990 à 2009⁷, qui montre que le groupe d'oiseaux liés aux milieux agricoles comporte le plus d'espèces en déclin. C'est entre autres, le cas du petit gibier (faisan de Colchide, perdrix grise, lièvre d'Europe...) mais aussi d'autres espèces de l'avifaune inféodées aux plaines agricoles (caille des blés, alouettes, bruants...). Environ 64 % des espèces d'oiseaux menacées sont liés aux milieux ouverts et aquatiques⁶. En milieu agricole, cette chute est notamment liée aux pratiques modernes

intensives, comme par exemple la vitesse de récolte, l'augmentation de la taille des parcelles, la perte d'éléments structurants et servant d'abris ou la raréfaction de la nourriture en été (insectes) et en hiver (graines et jeunes pousses). Pour y remédier, il est indispensable de mettre l'accent sur la restauration des habitats et la reconstruction du maillage écologique.

En réaction, de plus en plus d'actions se mettent en place localement en faveur de la faune sauvage des plaines agricoles, notamment par le biais de l'agriculture biologique et de pratiques extensives telles que les mesures agro-environnementales (tournières enherbées et bandes de parcelles aménagées, couverture hivernale du sol, maintien de haies, creusement de mares, etc.). Ces actions sont toutes favorables à la conservation de la biodiversité mais leurs effets positifs risquent d'être très dilués si elles sont appliquées à petite échelle géographique. Une gestion et une réflexion à plus large échelle, dépassant le cadre des exploitations agricoles ou des territoires de chasse individuels, sont nécessaires à la sauvegarde des espèces concernées.

LA GESTION À LARGE ÉCHELLE :
« PENSER GLOBALEMENT,
AGIR LOCALEMENT »

Aujourd'hui, il paraît vain de vouloir redresser isolément, sur de petits territoires, des populations à bas niveau dans un habitat peu accueillant ou avec des facteurs de mortalité importants (routes, prédation, prélèvements, intoxications, maladies, machinisme agricole, etc.)⁵.

Dans cette optique de gestion à large échelle, l'asbl « Faune & Biotopes » mène,

depuis 2008, divers projets visant à développer les populations de la petite faune des plaines (perdrix grise, bruant proyer, alouettes...) sur de grandes étendues (2000 hectares au minimum), correspondant aux besoins des populations des espèces (sites de nidification, de refuge, d'alimentation des jeunes et des adultes). Ce projet implique de multiples acteurs (autorités locales, exploitants agricoles, chasseurs, forestiers, naturalistes...). Le dernier projet en date intitulé « 2000 hectares, sinon rien ! » a ainsi démarré en 2012 pour une durée de 5 ans.

À l'intérieur du périmètre défini, l'ensemble des actions à mettre en œuvre se répartissent en deux étapes distinctes.

La première consiste à faire l'inventaire du maillage écologique sur l'ensemble des territoires. L'objectif est de définir un « état initial », qui permet de préciser les objectifs et sert de référence pour suivre l'évolution des résultats du projet. La cartographie numérique et les systèmes d'informations géographiques permettent de représenter et d'analyser facilement les résultats de ce premier état des lieux.

Elle permet de passer à la seconde étape qui consiste à délimiter, d'une part, les « zones cibles » où le réseau écologique est à compléter en priorité, et d'autre part, celles où il assure correctement ses fonctions. Sur base de la délimitation de ces zones, l'ensemble des acteurs locaux appelés à agir sur le terrain sont identifiés (agriculteurs, chasseurs, DNF, autorités communales, propriétaires...). Ils sont ensuite contactés à différentes occasions en vue de les sensibiliser, de les conseiller et de les aider dans leurs démarches en faveur de la biodiversité et des paysages.

CONDITIONNALITÉ ET PROTECTION DES PETITS ÉLÉMENTS DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

En matière d'environnement, la « conditionnalité » des aides européennes à l'agriculture est sans doute la principale pierre angulaire de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 2003. En application de cette conditionnalité, les agriculteurs sont tenus de respecter un ensemble de normes, sous peine de se voir réduire les subsides que leur octroie l'Union Européenne en appui à leur activité de production.

Une des normes de la conditionnalité, intitulée « Maintien des particularités topographiques », protège les éléments structurants de l'habitat. Elle interdit (sauf autorisation) toute destruction de particularités topographiques et autres éléments fixes du paysage, tels que :

- les bords de champs ;
- les talus ;
- les fossés ;
- les haies indigènes ;
- les arbres indigènes (en groupe ou isolés) ;
- les arbres et les haies remarquables ;
- les étangs et les mares.

Elle interdit également (sauf autorisation), toute modification sensible du relief du sol.

Pour comprendre l'utilité de cette norme, on peut prendre l'exemple de la région limoneuse en Wallonie, où les petits éléments de l'habitat ne représentent plus qu'environ 3 % de la surface agricole. Les surfaces de beaucoup d'éléments différents ont été prises en compte pour

déterminer ce chiffre, à l'exception des cultures à gibier et des emprises des talus, chemins creux et fossés⁴ :

- 1,2 % d'éléments primés dans le cadre de méthodes agroenvironnementales (MAE) : haies, arbres isolés, mares, prairies naturelles, tournières, prairies extensives, prairies de haute valeur biologique et parcelles aménagées ;
- 1,8 % d'éléments hors contrat MAE (haies et bandes boisées, arbres isolés, mares, vergers hautes-tiges, bosquets et bords de cours d'eau).

À titre d'exemple, en Grande-Bretagne, les valeurs guides fixées par la *Royal Society for the Protection of Birds* sont les suivantes, par 100 hectares de cultures :

- 7 km de structure linéaire de type « hautes herbes » : haies basses avec ourlet, talus, berges, bandes de parcelles aménagées, etc. ;
- 1 ha de culture non récoltée et produisant des graines.

De tels aménagements ont trois objectifs : servir d'abris tout au long de l'année, fournir la nourriture nécessaire à la petite faune des plaines tout au long de l'année (insectes en été et graines en hiver) et restructurer l'habitat.

L'intervention des préposés forestiers du DNF est ici essentielle : ils ont une compétence spéciale et sont habilités à faire respecter le maintien de ces éléments.

Bande de parcelle aménagée renforçant le maillage écologique et servant de corridor avec d'autres éléments à partir de la zone boisée.



© C. Maissens

Des séances de sensibilisation et d'information sur la gestion des éléments du réseau écologique (mesures agro-environnementales, lisières, haies...) sont organisées pour différents groupes de personnes. Des rencontres entre les multiples acteurs de terrain sont également proposées lors de visites de fermes ou de territoires de chasse « modèles », dans lesquels les bonnes pratiques sont mises en œuvre.

Par ailleurs, pour encourager l'implantation de nouveaux éléments du réseau écologique, les exploitants agricoles, propriétaires et autres acteurs, sont contactés personnellement et des informations leur sont données sur les régimes agro-environnementaux et sur d'autres éléments favorables à la petite faune des plaines, comme la conditionnalité (voir encart page précédente).

UN EXEMPLE CONCRET

Une telle démarche est réalisée depuis plusieurs années dans le cadre d'une convention intitulée « Gestion agro-environnementale et cynégétique intégrées » financée par le SPW. Le conseil cynégétique de Flavion-Molignée est le premier à avoir travaillé dans ce sens. Les conseillers de l'asbl Faune & Biotopes y jouent un rôle de coordination, en apportant un appui technique et logistique aux acteurs de terrain³. L'objectif de cette action est, dans un premier temps, de retrouver des paysages de qualité et des écosystèmes riches en biodiversité et, dans un second temps, le « retour » de populations de petit gibier. Pour cela, diverses activités sur le terrain ont été ou sont réalisées :

- cartographie de la zone, prise de contact et rencontre avec les agriculteurs pour la

plantation de haies et la mise en place de MAE ;

- prise de contact et conseils techniques aux chasseurs pour avoir un territoire accueillant pour la petite faune des plaines (à faire en 2013) ;
- recensements par « comptage à blanc » des populations de lièvres ;
- indices kilométriques d'abondance (IKA) pour le lièvre et le renard (à partir de 2013) ;
- fauchage tardif, etc.³

LE DNF, ACTEUR DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN PLAINE

Dans le cadre de la gestion à large échelle et des actions à mener en faveur de la petite faune des plaines, le DNF peut intervenir de différentes manières.

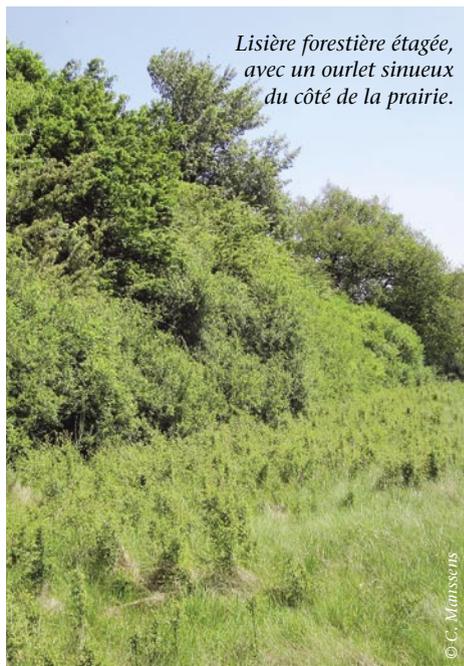
Les préposés forestiers agissent indirectement pour le maintien de la biodiversité en plaine. En effet, ils interviennent en cas de destruction du maillage écologique : haies, alignements d'arbres, haies et arbres remarquables, mares, etc. Dans certains cantonnements par exemple, lorsqu'un particulier dépose une demande de permis pour l'abattage d'un arbre ou l'arrachage d'une haie, il lui est demandé de replanter au moins la même longueur, voire le double, à un autre endroit. Sans demande de permis, ils peuvent également sanctionner. Ce rôle de surveillance est capital, parce que bon nombre de haies et autres éléments du réseau écologique risqueraient de disparaître si chacun était libre de façonner le paysage en fonction de ses préférences. En outre, les agents du DNF incitent et conseillent les particuliers pour la plantation de haies en plaine

(choix des essences, techniques de plantation, etc.) et le SPW rembourse jusqu'à 80 % des frais liés à la plantation².

À travers leur travail quotidien, les agents du DNF peuvent également agir de façon plus directe, que ce soit en milieu forestier ou en plaine.

À l'interface entre les milieux agricoles et forestiers, les lisières peuvent être gérées pour qu'elles soient favorables à la biodiversité. Pour le maintien de la faune, une lisière forestière étagée est celle qui offre le plus d'habitats diversifiés et présente une forte probabilité d'accueillir de nombreuses espèces.

La restauration des lisières se fait prioritairement en bordure du flanc sud des forêts.



Lisière forestière étagée, avec un ourlet sinueux du côté de la prairie.

© C. Manssens



Haies plantées au cœur de la plaine agricole par Faune & Biotopes durant cet hiver. Constituée de dix-huit espèces indigènes ce cordon de biodiversité fournira très vite refuges, sites de nidification et nourriture à toute la faune sauvage des plaines. Une fois la haie intégrée dans une MAE, l'opération semble rentable pour l'agriculteur (1250 euros par hectare plus 50 euros par 200 mètres de haie).

© C. Manssens



Couvert nourricier : le radis et le tournesol fournissent d'une part des graines aux fringilles (pinsons, verdiers, chardonnerets, linottes) en hiver, et le bleuet et le trèfle attirent les insectes en été qui serviront pour le nourrissage des jeunes.

Les effets bénéfiques pour l'agriculture sont nombreux : effet microclimatique sur les cultures, les herbages et le bétail, effet sanitaire, abri pour le bétail et effet sur la réduction des dégâts de gibier.

D'autre part, le DNF peut également intervenir dans les grandes plaines agricoles en participant à la mise en place d'aménagements pour la petite faune. En Hesbaye par exemple, dans le cadre du remembrement de Racour, le SPW est devenu propriétaire de deux zones, à la demande de chasseurs locaux intéressés par l'environnement. Celles-ci constituent des aménagements en faveur de la faune et de la flore locale : une bande d'environ 900 mètres de long et une autre de 600 mètres, chacune sur une largeur de 20 mètres. Ces bandes forment une zone centrale au sein de la plaine, reliées à d'autres bandes aménagées installées sur des terres exploitées par des agriculteurs, pour créer un réseau

cohérent. Le DNF intervient ici dans le maintien de la petite faune des plaines en prenant en charge les frais d'entretien liés à une des deux bandes centrales, l'autre étant sous contrat avec un agriculteur.

Dans le cadre du projet « 2000 ha, sinon rien ! », le DNF fait partie des acteurs avec lesquels l'asbl Faune & Biotopes travaille sur le terrain. En effet, en-dehors des mesures de gestion citées ci-dessus, les agents forestiers sont des relais essentiels, grâce à leurs contacts privilégiés avec les autres acteurs locaux (dont les chasseurs et les agriculteurs).

À titre d'exemple, l'encart de la page ci-contre relate un projet mené dans le cadre de cette convention, initié par Anne Pochet, agent forestier. Dans un projet comme celui-ci, et dans tous ceux que Faune & Biotopes réalise dans le cadre de la gestion à large échelle, le rôle d'un

VERS UN RETOUR D'UNE POPULATION NATURELLE DE FAISANS DANS LA PLAINE AGRICOLE DE BEAURAING : UN PARTENARIAT EXPÉRIMENTAL DNF-CHASSEURS

Anne Pochet, Agent des Forêts, Triage de Vonêche

En février 2012, le projet « Faisan commun, la reconquête » est officiellement lancé sur le Cantonnement de Beauraing. Cette initiative s'étend sur une zone expérimentale de 4 200 hectares et implique dix territoires de chasse en plaine.

Ce projet plonge ses racines dans les essais isolés, mais fructueux, d'un garde-chasse (reproduction en milieu naturel de faisans relâchés à Vonêche), dans une nostalgie de chasseurs locaux (plaisir de la chasse au faisan telle que pratiquée jadis), dans le constat de l'asbl Faune & Biotopes (potentiel du biotope de la zone), et dans la préoccupation du Département de la Nature et des Forêts (perte de la biodiversité dans les campagnes).

Le faisan, espèce fédératrice pour les chasseurs, doit dès lors être considéré comme la tête d'un cortège faunistique bocager à (re)venir. L'amélioration globale de la biodiversité des plaines est en effet visée.

Les axes de la stratégie se dessinent rapidement : restaurer l'habitat (mobilisation des propriétés personnelles des chasseurs et appel à la collaboration des agriculteurs), contrôler les prédateurs, lâcher des géniteurs (interdiction de tirer pendant trois ans) et enfin, prélever avec plan de tir annuel (établi sur base de recensements annuels).

L'expérience menée à Beauraing est intéressante et novatrice à plus d'un titre :

- elle permet l'implication directe et active des chasseurs dans la conservation de la nature ;
- elle crée un cadre de collaboration entre chasseurs voisins (recensements conjoints, volière partagée...);
- elle crée un nouveau type de partenariat entre le DNF et les chasseurs ;
- elle s'appuie sur une démarche librement consentie (adhésion à une charte) et responsable des chasseurs (vérification annuelle et collégiale de l'exécution de leurs engagements personnels).

Quel rôle pour le DNF ?

Certes, les missions classiques et officielles dévolues au DNF lui permettent spontanément de participer à une telle démarche. Créer des lisières, veiller à la protection des haies, veiller au respect du Code Rural, accorder dans certains cas des autorisations de destruction... autant de pratiques professionnelles favorables à la conservation ou au retour de la biodiversité.

Mais au-delà de ces actes « officiels », ce projet témoigne d'une volonté concrète du DNF de collaborer, en se posant en partenaire et en offrant une assistance technique aux chasseurs : organisation d'une formation en piégeage, appui logistique aux recensements nocturnes de petit gibier, calcul du « plan de tir » annuel...

Enfin, outre les moyens techniques, il est capital que le ou les agents locaux du DNF portant le projet, créent un climat de confiance et de partenariat en vue d'atteindre l'objectif commun. Faire circuler l'expérience des uns, prêter assistance, créer des espaces et des moments de rencontre entre chasseurs voisins, désamorcer les tensions dues aux malentendus, assurer un dynamisme de l'ensemble malgré les rythmes différents de chacun, etc. Ou quand l'agent DNF pratique la conduite de groupe.

Certes, la route sera longue et ardue avant de pouvoir reconstituer une population viable... et tirer le premier faisan naturel (2016-2017). Les écueils ne manqueront pas : l'impatience des chasseurs, l'effort assidu de contrôle raisonné des prédateurs tant que le rapport proie-prédateur n'est pas favorable, le non-respect de la législation, la faible implication des autres acteurs ruraux, le tir des chasseurs voisins n'ayant pas adhéré à la démarche... Mais cette approche nouvelle donnera aux chasseurs, l'occasion d'endosser pleinement le rôle qui devrait toujours être le leur vis-à-vis de la nature : celui d'acteur directement impliqué dans la gestion de leur territoire, dans sa dimension éco-systémique, et dans un souci de maintien ou d'amélioration de la diversité biologique.

agent forestier en tant que « catalyseur des acteurs » est primordial. Outre son rôle d'agent des forêts, il a une fonction de relais local très important. Par sa connaissance du terrain et des acteurs ruraux, il permet un contact plus rapide et plus aisé avec l'ensemble des chasseurs actifs sur la zone du projet, il peut leur rappeler leur engagement dans la charte (gestion des prédateurs, aménagement de leur territoire...) et aller à leur rencontre en cas de besoin.

EN SOMME...

La prise en compte de grandes surfaces est nécessaire pour assurer le maintien et la conservation des espèces de la petite faune des plaines agricoles. Par ailleurs, l'implication de l'ensemble des acteurs locaux est indispensable pour la réussite d'un tel projet. En effet, tout un chacun peut apporter sa pierre à l'édifice : le chasseur via l'aménagement de son territoire en faveur du « petit gibier », l'agriculteur via la mise en place de MAE, le naturaliste en participant à des relevés de la faune et de la flore, la commune en organisant du fauchage tardif, les propriétaires particuliers en gérant les lisières pour qu'elles soient favorables à la biodiversité, etc.

Quant au DNF, il peut assurer un rôle pivot, grâce à ses activités concrètes de gestion, mais aussi grâce à ses contacts privilégiés avec de nombreux acteurs. ■

BIBLIOGRAPHIE

¹ CRÉMER S., BRANQUART É., LEDANT J-P., LUXEN P. [2010]. *Les lisières agroforestières*. Agrinature n° 5, SPW-DGARNE, 206 p.

- ² DE TILLESSE M. [2008]. De nouveaux subsides pour planter des haies : une aide remarquable ! *Silva Belgica* 3 : 10-12.
- ³ DE TILLESSE M. [2011]. Décloisonner la gestion cynégétique en plaine : une évolution nécessaire. *Parcs & Réserves* 66(4) : 4-10.
- ⁴ DE TILLESSE M. La politique agricole wallonne : plus « verte » qu'on ne le pense souvent ! 2. Protection et gestion des petits éléments de l'habitat : les progrès de la conditionnalité. *Parcs & Réserves*, sous presse.
- ⁵ DE TILLESSE M., BOURDOUXHE L. [2008]. *2000 ha sinon rien ! Gérer le petit gibier sur de grandes surfaces : luxe ou nécessité ?* Poster, 1 p.
- ⁶ État de l'environnement wallon [2010]. *Tableau de bord de l'environnement wallon 2010*. SPW-DGARNE-DEMNA-DEE, p. 133/230.
- ⁷ PAQUET J.-Y., JACOB J.-P., KINET T. ET VANS-TEENWEGEN C. [2010]. Les tendances des populations d'oiseaux communs en Wallonie de 1990 à 2009, 2010. *Aves* 47(1), 20 p.

Nous remercions Anne Pochet pour sa participation à cet article et le SPW pour son soutien financier.

MARIE VANSCHepDAEL

mvanschepdael@faune-biotopes.org

AMANDINE DELALIEUX

MANUEL DE TILLESSE

CHRISTOPHE MANSSENS

LAYLA SAAD

Faune & Biotopes asbl

Rue Nanon 98

B-5000 Namur